

## "Destinations Le Corbusier" reçoit la certification Itinéraire culturel européen délivré par le Conseil de l'Europe

L'itinéraire "Destinations Le Corbusier : promenades architecturales" a reçu la certification d'itinéraire culturel européen.

Rédigé par La Rédaction le Jeudi 23 Mai 2019



*Un itinéraire qui regroupe de nombreux sites du Corbusier dont La Cité Radieuse à Marseille (c) FLC/ADAGP/AONDH/ProLitteris, 2019*

**A**près 3 années de travail, le Conseil de l'Europe a certifié « **Destinations Le Corbusier : promenades architecturales** » comme **Itinéraire culturel européen** !

Pour mémoire, le 25 septembre 2018, l'Association des Sites Le Corbusier (ASLC) avait déposé son dossier de candidature auprès de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe. Le 10 avril dernier, l'ASLC avait présenté oralement le dossier devant les membres de l'APE sur les itinéraires culturels à Luxembourg.

Ce projet culturel, soutenu notamment par la Fondation Le Corbusier, est complémentaire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO puisqu'il réunit à la fois des sites Le Corbusier inscrits et non-inscrits sur la Liste.

Il vise à valoriser l'ensemble **des œuvres construites par Le Corbusier à travers l'Europe** (une trentaine de sites sur 3 pays -Allemagne, France, Suisse- dans un premier temps).

Pour favoriser la coordination globale entre les sites Le Corbusier, les collectivités sur lesquelles se trouve une œuvre Le Corbusier ont décidé de se fédérer pour coopérer sur les questions de protection et de promotion du patrimoine corbuséen.

Pour rappel, l'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne, comprenant 17 réalisations situées dans 7 pays sur 3 continents, est également inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 17 juillet 2016

**Tags :** itinéraire culturel européen, le corbusier

Notez